



Information sur l'organistion d'un jeu par tirage au sort

Par **joyce_old**, le **11/07/2007** à **13:15**

bonjour,rnrnje souhaite faire gagner un téléviseur lors d'une opération commerciale par tirage au sort. Faut il necessiairement la présence d'un huissier et faut il également mettre en place un règlement pour ce jeu? rn rnY a t- il un délai pour le dépôt du règlement. Cela a t-il un coût ?rnrnDans ces conditions, pourriez vous m'indiquer les démarches à effectuer.rnrnMerci pour vos réponses.

Par **Jurigaby**, le **11/07/2007** à **22:24**

Bonjour.rnrnConcernant le règlement du tirage au sort, vous devez obligatoirement le déposer chez un Huissier de justice.rnrnEn revanche, pour le tirage au sort, vous n'avez pas besoin de la présence d'un huissier même si la présence de ce dernier offre en quelque sorte une garantie supplémentaire.rnrnIl n'y a pas, à ma connaissance de délais imposés pour l'enregistrement.rnrnConcernant le coût, je ne sais pas précisément.rnrnMaintenant, il existe un site internet qui propose de se charger (a votre place) de toute ses formalités moyennant rémunération bien evidemment (170 euros pour faire enregistrer un règlement.)
www.reglement.net.